

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE NOMS DE DOMAINE

Contrat n°_

1. OBJET	2
2. DEFINITIONS.....	2
3. ACCEPTATION DES REGLES ET CONDITIONS CONTRACTUELLES SPECIFIQUES AU SERVICE	4
4. CONDITIONS DE FOURNITURE DU SERVICE	5
4.1. Description du Service	5
4.2. Interface de gestion	6
5. OBLIGATIONS D'INFORMATION	7
6. DUREE ET RENOUVELLEMENT	8
7. DROIT DE RETRACTATION	9
8. RESPONSABILITE.....	9
9. LICENCE DE NOM DE DOMAINE.....	10
10. RESILIATION	10

1. Objet

Les présentes conditions particulières (ci-après les « **Conditions Particulières** ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Ikoula fournit à son Client des services inhérents aux Noms de Domaine consistant en la réservation, l'enregistrement, le renouvellement et le transfert de Noms de Domaine (tels que ces termes sont définis au sein de l'article 2) au nom du Client (ci-après le « **Service** »).

Le Client a ainsi la possibilité de procéder à l'enregistrement des Noms de Domaine disponibles, selon les offres en vigueur, étant précisé que l'enregistrement des Noms de Domaine est soumis à l'accord préalable du Registre compétent.

L'attention du Client est portée sur le fait que les Noms de Domaine sont attribués pour usage à la partie éligible qui est la première à avoir fait parvenir sa demande auprès du Bureau d'Enregistrement, selon les modalités techniques conformes, et conformément aux présentes.

L'enregistrement ne devient valide qu'une fois que le montant des droits requis a été payé.

Selon les Services, Ikoula peut être amenée à agir en qualité de Registrar (tel que ce terme est défini à l'article 2) ou en qualité de simple intermédiaire technique.

2. Définitions

- « **Bureau d'Enregistrement** » ou « **Registrar** »: société privée constituant un intermédiaire administratif et technique au travers duquel les demandes d'enregistrement de Noms de Domaine peuvent être soumises directement au Registre.
- « **Clé EPP** » (*Extensible Provisioning Protocol*): code unique composé de caractères alphanumériques attribué par le Registrar. Ce code est utilisé pour authentifier et sécuriser le Transfert d'un nom de domaine d'un Registrar à un autre. La Clé EPP est essentielle pour prouver la propriété légitime du Nom de Domaine ainsi que de l'autorisation de le transférer.
- « **Code d'Accès** » : couple constitué d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe, ainsi qu'un mécanisme d'authentification à double facteur, pour se connecter à l'Interface (tel que ce terme est défini à l'article 4.2). Le second facteur d'authentification est choisi par le Client et en vigueur au moment de la première connexion sur l'Interface.
- « **Contacts associés au Nom de Domaine** » : personnes physiques ou morales, désignées par le Client en tant que contact administratif, technique et de facturation, respectivement responsables des actions administratives, techniques et comptables relatives au Nom de Domaine.
- « **Domain Name System** » (**Système de Nom de Domaine**) ou « **DNS** » : service informatique distribué qui associe les Noms de Domaine avec leurs adresses IP ou d'autres types d'enregistrements.



- « **Espace Client ou Extranet** » : interface accessible depuis un navigateur Internet permettant la gestion du profil client, des droits d'accès, des Services, des tickets de support, de la facturation.
- « **Enregistrement** » : action consistant à créer un nouveau domaine au sein du Système de Noms de Domaine (DNS) et à lui attribuer un nom unique. Ce processus permet de remplacer une adresse IP complexe par un nom de domaine plus facile à mémoriser et à utiliser.
- « **Extensions DNSSEC** » (**Extensions de Sécurité du Système de Noms de Domaine**) : ensemble de spécifications développées par l'Internet Engineering Task Force (IETF) pour sécuriser les informations échangées dans le Système de Noms de Domaine (DNS) sur les réseaux de protocole Internet (IP).
- « **Registre** » : tout type d'intermédiaires, fonctionnant selon ses propres règles et/ou les règles établies par tout organisme compétent tel que l'ICANN et auprès duquel Ikoula est autorisée à permettre à ses clients d'enregistrer des Noms de Domaine.
- « **ICANN** » (*Internet Corporation for Assigned Names and Numbers*) (<https://www.icann.org>) : Organisme tiers au présent contrat, définissant notamment les règles d'attribution et de gestion des Noms de Domaine et leur évolution.
- « **Nom(s) de Domaine** » : adresse littérale d'un site internet. Un Nom de Domaine de second niveau est composé d'un radical (exemple : « ikoula ») et d'une extension ou TLD (exemple « .com »), cette extension étant considérée comme un nom de domaine de premier niveau. Il est à noter qu'un nom de domaine peut-être agrémenté d'un ou même plusieurs préfixes (exemple : « www »).
- « **Registration Data Directory Services** » (**RDDS**) : Outils de recherche en ligne librement accessibles sur Internet permettant l'obtention par toute personne intéressée des informations de contact, de tout Titulaire d'un Nom de Domaine. Lesdites informations de contact sont extraites de la base de données partagée des Noms de Domaine, et émanent des données communiquées par le Titulaire.
- « **Renouvellement** » : processus par lequel est prolongée la période d'enregistrement d'un Nom de Domaine avant son expiration, à la demande du Client.
- « **Réservation** » : étape préliminaire à l'Enregistrement d'un Nom de Domaine impliquant la vérification de la disponibilité du Nom de Domaine et sa sécurisation dans le Système de Nom de Domaine (DNS) pour une utilisation future.
- « **Serveur(s) de Noms** » : serveur, faisant partie du Système de Noms de Domaine (DNS), responsable de la traduction des noms de domaine lisibles par l'homme (comme « example.com ») en adresses IP numériques que les ordinateurs utilisent pour localiser et communiquer entre eux sur Internet.
- « **Titulaire** » : personne physique ou morale au nom de laquelle le Nom de Domaine est enregistré.
- « **TLD** » : Domaine de premier niveau, également communément appelé « extension », désignant la partie finale d'un nom de domaine (ex : « .org », « .fr »).



- « **Transfert** » : processus par lequel IKOULA peut transférer un Nom de Domaine, à la demande du Titulaire, à un autre Registrar. Ce processus est régi par la Politique de transfert entre Registrars de l'ICANN ([ICANN | Archives | Policy on Transfer of Registrations between Registrars](#), cf. article 3 des présentes). Le Transfert peut également se faire d'un Titulaire à un autre, sous réserve que le nouveau Titulaire soit également client d'Ikoula.

3. **Acceptation des règles et conditions contractuelles spécifiques au Service**

Toute demande de Réservation, d'Enregistrement, de Transfert ou de Renouvellement d'un Nom de Domaine emporte acceptation préalable et sans réserve des conditions contractuelles des Registrars concernés, ainsi que des règles administratives et techniques de nommage régissant l'extension du Nom de Domaine sollicité et l'acceptation, lorsqu'elles existent, des règles de résolution des conflits pouvant survenir entre le Client agissant pour son compte ou le compte du Titulaire du Nom de Domaine et tout tiers revendiquant des droits sur tout ou partie de ce nom.

Le Client s'engage, à ce titre, à prendre connaissance de toutes les conditions contractuelles ou règles susmentionnées, en amont de la souscription au Service.

De plus, le Client s'engage expressément à prendre connaissance de l'ensemble des règles de nommage régissant les extensions de Noms de Domaine auprès des différents Registres concernés. Le Client demeure seul responsable du respect desdites règles.

Le Client reconnaît en outre avoir pris connaissance et avoir accepté l'intégralité des conditions imposées par l'ICANN, et notamment celles figurant dans les pages suivantes :

- [Information for Domain Name Registrants - ICANN](#)
- [2013 Registrar Accreditation Agreement - ICANN](#)
- [Registrants' Benefits and Responsibilities - ICANN](#)
- [ICANN | Archives | Policy on Transfer of Registrations between Registrars](#)
- [Uniform Domain-Name Dispute-Resolution Policy - ICANN](#)
- [Policy on Transfer of Registrations between Registrars | Takes effect 31 January 2015 - ICANN](#)
- [Expired Registration Recovery Policy - ICANN](#)
- [Registration Data Reminder Policy - ICANN](#)

De même, toute modification des conditions liant Ikoula avec le Registre, l'ICANN ou les autorités de tutelle s'appliquent de droit et immédiatement au Client qui l'accepte expressément, ces modifications s'imposant à Ikoula.



4. Conditions de fourniture du Service

Ikoula fournit le Service en qualité d'intermédiaire administratif et technique et, selon le TLD concerné, en qualité de Bureau d'Enregistrement, dans le cadre d'une obligation de moyens.

L'indication par Ikoula de la disponibilité du Nom de Domaine sur son Site Internet est purement indicative. Il en est de même de la confirmation de Réservation faite par courrier électronique dès les formalités d'Enregistrement remplies et le règlement enregistré. Seul le message de confirmation envoyé par Ikoula au Client après vérification et enregistrement effectif par le Fournisseur de Nom(s) de Domaine vaudra Enregistrement.

Il appartient au Client de procéder régulièrement à la vérification de la disponibilité des Noms de Domaine souhaités, laquelle disponibilité ne peut être établie en temps réel par les banques de données en ligne. Par suite, Ikoula n'est en aucune façon responsable ni des données contenues dans les bases de données en ligne, ni de leurs mises à jour.

Si un élément de la demande de Réservation doit faire l'objet d'un ajout, d'une précision ou d'une modification, Ikoula notifiera par courrier électronique sa requête, à laquelle le Client s'engage à répondre dans un délai maximum de deux (2) jours ouvrés. Pendant ce délai, le Nom de Domaine choisi ne fait pas l'objet d'une Réservation à titre provisoire, et n'ouvre droit à aucune antériorité. Cependant, si le Nom de Domaine fait l'objet d'une Réservation de la part d'un tiers pendant ce délai de réponse, Ikoula en informera le Client qui devra procéder à un nouveau choix de Nom de Domaine disponible.

Dans l'hypothèse où Ikoula ne serait pas en mesure de réaliser la prestation commandée par le Client en raison d'un manquement du Client, quelle que soit sa nature (fourniture de document justificatif, correction d'informations erronées, etc.), Ikoula se réserve la possibilité d'annuler la commande. Le remboursement de la commande sera effectué sur le même moyen de paiement que celui utilisé lors de l'achat et la commande et sera crédité à l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la demande de régularisation adressée au Client laissée sans réponse. L'annulation de la commande ainsi que le remboursement ne seront effectuées que sous réserve de la possibilité pour Ikoula d'annuler la commande auprès du Registre.

Ikoula se réserve le droit de refuser, de suspendre, voire de résilier à tout moment le Nom de Domaine dont les caractéristiques lui apparaîtraient contraires aux règles du Registre et à la réglementation en vigueur en matière de lutte contre la cybercriminalité.

4.1. Description du Service

Le Service comprend diverses caractéristiques et opérations effectuées par Ikoula pour le compte du Client relatives au(x) Nom(s) de Domaine:



- **Extensions** : Ikoula propose au Client différentes extensions usuelles ou par zones géographiques. L'ensemble des extensions est disponible sur le site internet d'Ikoula, ou sur demande adressée à Ikoula.
- **Réservation** du Nom de Domaine.
- **Enregistrement** du Nom de Domaine.
- **Renouvellement** du Nom de Domaine.
- **Transfert** du Nom de Domaine entre Registrars ou vers un autre Titulaire client d'Ikoula.
- **Récupération de Clé EPP (Extensible Provisioning Protocol)** en cas de demande de Transfert d'un Nom de Domaine vers un autre Registrar.
- **Sécurité et protection des données** : Ikoula peut proposer des certificats SSL pour sécuriser les sites web du Client et, si le TLD choisi par le Client est compatible, une option "Whois" pour protéger les données personnelles des bases publiques.
- **Registrar Lock** : protection contre la perte d'un Nom de Domaine.
- **Gestion des Serveurs de Noms auprès du Registrar** : Association du nom de domaine à des serveurs DNS autoritaires.
- **Gestion des Contacts associés au Nom de Domaine**, sous réserve d'un TLD compatible, possibilité d'effectuer toute modification nécessaire aux Contacts associés au Nom de Domaine.
- **Tags/Labels** : possible catégorisation de ses Noms de Domaine par le Client pour une gestion simplifiée.
- **Gestion de la zone DNS** : si les serveurs autoritaires sont ceux d'Ikoula, possibilité de définir les différents enregistrements de la zone DNS.
- **Extensions DNSSEC** : si les serveurs autoritaires sont ceux d'Ikoula, possibilité d'activer un niveau de sécurité supplémentaire.

4.2. Interface de gestion

Ikoula met à disposition du Client une interface de gestion (ci-après « **l'Interface** ») permettant au Client de gérer les actions à effectuer concernant son Nom de Domaine, telles que le paramétrage des zones ou les redirections de son Nom de Domaine.

Le Client se voit attribuer un Code d'Accès confidentiel pour accéder à l'Interface. Il s'engage à préserver la confidentialité de ce Code d'Accès et à ne pas le divulguer à des tiers non autorisés. Le Client est seul responsable de son Code d'Accès et de toute activité effectuée avec celui-ci sur l'Interface, y compris des conséquences qui peuvent en découler. Ainsi, tout acte effectué avec les identifiants du Client sera considéré comme réalisé par ce dernier.

Le Client notifiera immédiatement Ikoula en cas de perte, vol ou utilisation non autorisée de son Code d'Accès. Dans ce cas, Ikoula se réserve le droit de bloquer l'accès et de fournir de nouveaux identifiants.



Le Client est responsable de la sécurisation de l'accès à son compte sur l'Interface et s'engage à prendre toutes les mesures raisonnables pour empêcher tout accès non autorisé à son Code d'Accès ou à son compte.

L'utilisation par le Client de tout autre identifiant et mot de passe qui pourrait être transmis par Ikoula sera soumise aux mêmes règles, modalités et obligations que celles énoncées pour le Code d'Accès.

Le Client s'engage à remplir ses informations de contact sur l'Interface avec la plus grande diligence. En cas de remplissage incorrect ou d'informations erronées par le Client, Ikoula ne peut garantir au Client une récupération de son Nom de Domaine ou la possibilité d'effectuer des opérations relatives au Nom de Domaine. Le Client décharge Ikoula de toute responsabilité à ce titre.

En cas de travail supplémentaire fourni par Ikoula pour récupérer le Nom de Domaine appartenant au Client ou rendre accessible l'Interface au Client à la suite d'un remplissage incorrect des informations par ce dernier, Ikoula se réserve le droit d'adresser une facturation complémentaire, ce que le Client reconnaît et accepte. Le Client s'engage à régler à Ikoula toute sommes dont il serait redevable à cet égard.

5. Obligations d'information

A l'occasion de la Réservation des Noms de Domaine, Ikoula communiquera aux Registrars concernés les données à caractère personnel du Client nécessaires à l'enregistrement du Nom de Domaine concerné, ce que le Client reconnaît et accepte. Ainsi, lorsque le Client souscrit au Service, il s'engage à fournir à Ikoula tous les éléments nécessaires à l'enregistrement du Nom de Domaine sollicité. Il lui est communiqué, à cette occasion, toutes les informations indispensables visées par les règles nationales et internationales d'enregistrement de Noms de Domaine édictées en amont par l'ICANN et les Registres.

En cas de différence entre le Titulaire et les Contacts associés au Nom de Domaine, le Client s'engage à déclarer les noms et coordonnées complètes de chacun des contacts concernés. Les coordonnées complètes du Titulaire et des Contacts associés au Nom de Domaine incluent le nom complet, l'adresse postale, l'adresse e-mail et le numéro de téléphone valides. Les personnes morales doivent apporter un justificatif quant à l'existence et l'identité de leur société et désigner à Ikoula un représentant dûment habilité.

Le Client fournira en outre les adresses IP des Serveurs de Noms primaires et secondaires, pour le Nom de Domaine choisi. A défaut de la fourniture d'un Serveur de Noms primaire, Ikoula fournira les noms et adresses de ses propres Serveurs de Noms.



Le respect du présent article est impératif et conditionne la recevabilité de la procédure d'Enregistrement. Tout renseignement du formulaire manquant entraînera l'échec de l'Enregistrement.

Le Client déclare et garantit à Ikoula que les informations transmises sont sincères, à jour et exactes. À cet égard, le Client s'engage à répondre aux demandes de documents attestant de la validité des informations communiquées initiées par Ikoula, à tout moment, justifiées par l'intérêt légitime de cette dernière à la bonne exécution du Service. Ces documents devront être transmis à Ikoula dans les plus brefs délais.

Dans l'hypothèse où le Client n'est pas le Titulaire du Nom de Domaine enregistré et en cas de contestation des informations transmises par le Client, les informations du Titulaire du Nom de Domaine prévaudront sur celles des Contacts associés au Nom de Domaine.

Le Client s'engage, en cas de changement de l'une quelconque des informations préalablement transmises à l'occasion de la Réservation, l'Enregistrement, du Transfert ou du Renouvellement d'un Nom de Domaine et pendant toute la durée de vie du Service, à notifier à Ikoula de cette modification dans un délai de deux (2) jours ouvrés à partir de sa survenance, par l'intermédiaire de son Espace Client.

Le Client est averti que la mise à jour de ses coordonnées est susceptible d'engendrer des frais supplémentaires facturés par les Registres. Le cas échéant, Ikoula se réserve le droit de refacturer ces frais au Client après transmission des justificatifs à ce dernier.

Le Client s'engage à répondre à toute demande de mise à jour communiquée par Ikoula dans les plus brefs délais. En l'absence de réponse, le Client s'expose à des pénalités, en fonction des réglementations en vigueur de l'ICANN et des Registres.

6. Durée et Renouvellement

Un Nom de Domaine est enregistré, transféré ou renouvelé au minimum pour un (1) an à compter de la date d'Enregistrement, de Transfert ou Renouvellement du Nom de Domaine notifiée au Client par Ikoula.

Cette durée peut, à la demande du Client, être augmentée à deux (2), trois (3), cinq (5) et jusqu'à dix (10) ans au moment de l'Enregistrement, du Transfert ou du Renouvellement du Nom de Domaine, sous réserve des règles spécifiques à certains TLD. En effet, la durée maximum est déterminée en fonction du TLD choisi et peut donc être inférieure à dix (10) ans. De plus, Ikoula se réserve le droit de ne pas proposer toutes les durées existantes pour l'Enregistrement, le Transfert et le Renouvellement d'un TLD.

Le Client est seul responsable du Renouvellement du Nom de Domaine : Ikoula n'est en aucun cas tenue de prévenir le Client de l'expiration de son nom de domaine. Ikoula met en garde le



Client à propos du risque de perte d'un Nom de Domaine en l'absence de Renouvellement ou de Renouvellement tardif et décline toute responsabilité à ce titre.

Dans l'hypothèse où un Client demande le Renouvellement d'un Nom de Domaine de manière tardive et qu'Ikoula réussit à récupérer ledit Nom de Domaine, Ikoula se réserve le droit de facturer des frais de Renouvellement tardif en raison du travail supplémentaire généré. Si, malgré les meilleurs efforts d'Ikoula pour récupérer un Nom de Domaine à la suite d'une demande de Renouvellement intervenue tardivement, elle n'a pas été en mesure de récupérer le Nom de Domaine concerné, Ikoula ne pourra être tenue responsable à ce titre et le Client pourra malgré tout être débiteur de frais liés aux démarches effectuées.

7. Droit de rétractation

La Réservation d'un Nom de Domaine ne peut donner lieu à un droit de rétractation, Ikoula exposant des frais qui ne pourront pas lui être remboursés dans l'hypothèse où le Client souhaite renoncer à son Nom de Domaine.

Ce droit ne peut davantage être exercé par le Client lors du Renouvellement de l'Enregistrement, ainsi qu'en cas de Transfert de Noms d'un Nom de Domaine.

8. Responsabilité

Le Client est seul responsable de la conformité à la loi et aux réglementations des Noms de Domaine dont il demande à Ikoula la Réservation: la Réservation effective d'un Nom de Domaine ne préjuge pas de la légalité de ce dernier, dont le Client reste seul juge, notamment au regard du droit des marques et des règles de la propriété intellectuelle.

Ikoula ne pourra être tenu responsable en cas d'une défaillance quelconque d'un Registrar tiers dans l'Enregistrement d'un Nom de Domaine et notamment de l'indisponibilité du système d'information du Registrar, de la défaillance des systèmes du Registrar et de tout évènement indépendant de la volonté d'Ikoula qui viendrait empêcher cette dernière de procéder à la Réservation du nom de domaine.

Ikoula tient ainsi à rappeler que son rôle est celui d'un intermédiaire administratif et technique auprès des Registrar tiers afin de délivrer un Nom de Domaine au Client. Ainsi, si lors du processus de vérification des conditions d'éligibilité d'un Enregistrement d'un Nom de Domaine, un Registre refuse de le délivrer, Ikoula n'est aucunement responsable.

Le Client reconnaît et accepte que l'Enregistrement de son Nom de Domaine, ou toute autre opération, fasse l'objet de la part du Registre ou d'Ikoula, d'un refus, d'une annulation, d'une redirection, d'un transfert, d'un placement sous le statut d'attente ou de blocage aussi longtemps que nécessaire et à la seule discrétion du Registre pour, notamment : corriger les erreurs commises par le Registre ou le Bureau d'Enregistrement lors de l'enregistrement d'un Nom de



Domaine, remédier à toute menace imminente et substantielle pour la stabilité du Registre et mettre fin ou prévenir toute violation des règles prescrites par l'ICANN ou par le Registre.

La responsabilité d'Ikoula et/ou des Registres ne saurait être aucunement engagée à ce titre.

9. Licence de Nom de Domaine

La licence d'exploitation du Nom de Domaine, à titre exclusif ou non, n'est en aucun cas opposable à Ikoula, même lorsqu'elle lui est notifiée.

Par conséquent, le Client reste l'interlocuteur principal d'Ikoula et le seul responsable vis-à-vis d'Ikoula des actes et des usages liés à l'utilisation et à l'exploitation du Nom de Domaine.

Le Client demeure également responsable de tous les faits et actes relatifs au Nom de Domaine enregistré, même si une licence d'utilisation est accordée à un tiers. Il incombe donc au Client de vérifier lui-même que l'utilisation du Nom de Domaine est conforme aux règles de l'ICANN ou du Registre, ainsi qu'aux règles contractuelles établies par Ikoula.

10. Résiliation

Outre les cas visés au sein du Contrat-Cadre ou des Conditions Générales de Vente, Ikoula se réserve le droit de résilier le Service de manière immédiate et par simple notification en cas :

- De non-respect par le Client des conditions contractuelles des Registrars tiers pouvant être concernés ;
- De non-respect par le Client des règles prescrites par l'ICANN ou par le Registre, ainsi que les accords de registre publiés par l'ICANN (disponibles à l'adresse suivante <https://www.icann.org/fr/registry-agreements> lesquelles s'imposent aux Parties ;
- De fourniture erronée d'informations lors de l'Enregistrement ou du Renouvellement du Nom de Domaine ; et
- De non-respect de l'ordre public, des lois et des usages en vigueur.

Fait par signature électronique,

En qualité de _

